

2015

CONFÉRENCE DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS BLESSÉS ET DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Hôtel Delta du centre-ville d'Ottawa
101, rue Lyon, Ottawa K1R 5T9

**Du mercredi 9 septembre (à compter de 19 h 00)
au dimanche 13 septembre (à 12 h 00)**

- Toutes les réservations d'hôtel doivent être faites en communiquant avec Voyages W.E., au 1 888 676-7747, au plus tard le **lundi 17 août**.
- Les frais d'inscription sont de 215,00 \$, pour les sections locales affiliées, et de 375,00 \$, pour les sections locales non-affiliées.
- Des frais d'inscription tardive de 50,00 \$ par personne déléguée s'appliqueront après le vendredi 21 août.

C'est une conférence sans parfum.

Si vous avez besoin d'une aide financière pour les petites sections locales, de services de garde sur place, de traduction simultanée en français, d'ASL, ou si vous avez d'autres besoins en matière d'accessibilité, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.cupe.on.ca ou communiquer avec notre bureau au 905-739-9739.

CES FORMULAIRES DOIVENT ÊTRE REMPLIS ET RETOURNÉS AVANT LE 14 AOÛT 2015.

Si vous souhaitez obtenir cet avis en français, visitez également notre site Web.

CONFÉRENCE DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS BLESSÉS ET DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Du 9 au 13 septembre 2015
Hôtel Delta du centre-ville d'Ottawa

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 9 septembre

15 h 00 à 17 h 00

Orientation des nouvelles personnes membres et
des jeunes personnes membres

16 h 30 à 18 h 00

Inscription

19 h 00 à 21 h 00

Ouverture et séance plénière

Conférencier principal – D^r Martin Shane

Séance d'accueil

Le jeudi 10 septembre

8 h 30 à 9 h 00

Inscription (hall principal)

9 h 00 à 10 h 15

Violence au travail par nos patients, nos clients, les
résidents ou les élèves (ministère du Travail;
conférencier(ère) invité(e) à confirmer)

Appels devant la CSPAAT (conférencier(ère)
invité(e) à confirmer)

10 h 15 à 10 h 30

Pause-santé

10 h 30 à 11 h 15

Risques psychosociaux (conférencier(ère) invité(e)
à confirmer)

11 h 15 à 12 h 00

Discussion du groupe 1 avec une période de Q et
R

12 h 00 à 13 h 30

Pause-santé

13 h 30 à 15 h 00

Séance en ateliers

**Comité de défense des
travailleuses et travailleurs
blessés :**

1. CSPAAT (atelier pour débutants)

2. CSPAAT – Conditions

préexistantes et politiques fondées
sur l'aggravation (atelier avancé)

3. Appels devant la CSPAAT (atelier
avancé)

Comité de santé et de sécurité :

15 h 00 à 15 h 30

15 h 30 à 17 h 00

Soirée (19 h 00)

4. Appels en santé et sécurité (Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses)

5. Prévention des dommages psychologiques causés par le travail

6. Mise à jour sur les lois fédérales en santé et sécurité

7. Enquêtes en milieu de travail

Pause-santé

Séance en ateliers (suite)

Caucus – Maladies infectieuses et prévention et contrôle des maladies infectieuses

Le vendredi 11 septembre

9 h 00 à 9 h 45	Demandes de prestations d'invalidité de longue durée et appels (Randy Slepchik, Jewitt McLuckie et associés)
9 h 45 à 10 h 15	Que contient un bon programme d'aide aux employés? (Anne Didier, conseillère syndicale du SCFP)
10 h 15 à 10 h 30	Pause-santé
10 h 30 à 11 h 15	Programmes de soutien par les pairs (conférencier(ère) invité(e) à confirmer)
11 h 15 à 12 h 00	Discussion en groupe sur la santé et la sécurité avec une période de Q et R (conférencier(ère) invité(e) à confirmer)
12 h 00 à 13 h 30	Lunch
13 h 30 à 15 h 00	Deuxième séance en ateliers
15 h 00 à 15 h 30	Pause-santé
15 h 30 à 17 h 00	Deuxième séance en ateliers (suite)
17 h 30	Caucus du Comité de défense
17 h 30	Caucus des mentors en santé et sécurité
19 h 00	Activité sociale – DJ et danse... tout le monde est bienvenue!

Le samedi 12 septembre

9 h 00 à 10 h 15	Période de Q et R sur la santé et sécurité et la CSPAAT
10 h 15 à 10 h 30	Pause-santé
10 h 30 à 12 h 00	Séance par secteur
12 h 00 à 13 h 30	Lunch
13 h 30 à 15 h 00	Séance de stratégie
15 h 00 à 15 h 30	Pause-santé
15 h 30 à 17 h 00	Conférencier(ère) de l'ACSM qui viendra parler des premiers soins

Le dimanche 13 septembre

9 h 00	Rapport Plan d'action Réunion de travail des comités Résumé
12 h 00	Levée de la Conférence

DESCRIPTION DES ATELIERS

1. Introduction à la CSPAAT (débutant)

Cet atelier est conçu pour explorer les principes de base qui aident les travailleuses et les travailleurs à traiter avec la CSPAAT. Les principes de base incluent : qu'est-ce qu'une indemnisation, quand et comment rapporter un accident ou une blessure et à qui? Puis, l'atelier explore comment naviguer à travers le système d'indemnisation complexe. Cet atelier présentera aux travailleuses et aux travailleurs les droits fondamentaux prévu dans la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et soulignera les divers formulaires nécessaires lors de la présentation d'une demande de prestations.

2. Conditions préexistantes et politiques fondées sur l'aggravation (atelier avancé sur la CSPAAT)

Cet atelier examinera en profondeur les politiques de la CSPAAT qui sont en place depuis près d'un an maintenant. Il y aura une discussion sur la mise en œuvre et l'application de ces politiques. Une discussion sur l'expérience qu'ont les défenseurs avec la façon dont les gestionnaires de cas appliquent ces politiques et l'incidence sur les travailleuses et les travailleurs sera au cœur de cet atelier. Il est prévu que cet atelier sera très interactif.

3. Appels (atelier avancé sur la CSPAAT)

Cet atelier examinera le système d'appel de la CSPAAT. On discutera du processus, étape par étape, pour en appeler d'une décision négative rendue par le gestionnaire de cas de la CSPAAT, ainsi que du processus d'appel pouvant aller jusqu'au niveau du commissaire aux appels. On examinera également le processus quant à la « façon » d'en appeler d'une décision rendue par le commissaire aux appels devant le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (TASPAAT). Il est prévu que cet atelier sera très interactif.

4. Appels provinciaux devant le Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses (santé et sécurité) (2 séances – 6 heures)

Cet atelier est conçu pour explorer les principes fondamentaux du cadre d'appel établi dans la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Comme objectif d'action, les participantes et les participants pourront évaluer les décisions et les ordonnances des inspectrices et inspecteurs du ministère du Travail, et enquêter sur le bien-fondé de communiquer avec le syndicat pour interjeter appel en temps opportun. (*Veillez noter que la participation à cet atelier se fera sur deux jours.*)

5. Prévention des dommages psychologiques (santé et sécurité)

De nouvelles formes de travail, l'insécurité d'emploi, l'intensification du travail, les demandes élevées, la violence et une mauvaise conciliation travail-famille qui en résulte entraînent des problèmes de santé psychosociale et mentale dans les lieux de travail du SCFP. Les employeurs, qui affirment être préoccupés par la santé mentale des travailleuses et des travailleurs, introduisent des programmes de mieux-être et des plans d'amélioration continue. Ils introduisent également des consultants mal équipés dans les lieux de travail du SCFP pour utiliser des « outils » qui dressent un portrait des travailleuses et des travailleurs afin de faire en sorte qu'elles et ils « cadrent psychologiquement » dans les emplois appropriés. Cet atelier examinera les failles de la nouvelle panoplie de soi-disant outils et systèmes qui sont introduits dans nos lieux de travail. Il se concentrera sur le lieu de travail comme étant la cause des problèmes de santé mentale et non pas sur l'individu. Les participantes et les participants discuteront de stratégies et d'actions qui aideront concrètement à rendre les lieux de travail plus sains et plus sécuritaires d'un point de vue psychologique.

6. Enquête sur les incidents au travail et les maladies professionnelles (santé et sécurité)

Cet atelier est conçu pour offrir aux participantes et aux participants la connaissance afin de déterminer les causes communes des incidents et des blessures au travail, ainsi que des maladies professionnelles, comment les enquêtes sont menées et qui sont les joueurs clés. Les participantes et les participants à cet atelier pourront déterminer les causes profondes des incidents au travail et des maladies professionnelles, comment rassembler les preuves et mener des entrevues, et comment suggérer des façons de prévenir que des incidents se reproduisent à l'avenir. De plus, les participantes et les participants mèneront une enquête sur un incident de violence au travail.

7. Mise à jour sur les lois fédérales en santé et sécurité (santé et sécurité)

Cet atelier est conçu pour fournir aux membres du SCFP, provenant d'un lieu de travail qui relève du fédéral, des mises à jour sur des changements apportés récemment au *Code canadien du travail* et expliquer en quoi ces changements ont affecté le cadre de la santé et de la sécurité au travail dans nos lieux de travail. Dans le cadre de cet atelier, on fournira également des exemples aux participantes et participants de la façon dont ces changements aux lois ont été appliqués par les agentes et les agents de santé et sécurité.

CONFÉRENCE DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ET DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS BLESSÉS

Du 9 au 13 septembre 2015, Hôtel Delta du centre-ville d'Ottawa
Ateliers du jeudi et du vendredi après-midi

CSPAAT

1. Introduction à la CSPAAT
2. Conditions préexistantes et politiques fondées sur l'aggravation
3. Appels

Santé et sécurité

4. Comprendre le processus d'appel
5. Dommages psychologiques
6. Enquêter sur les incidents au travail et les maladies professionnelles
7. Mise à jour sur les lois fédérales en santé et sécurité

Remarque : afin de pouvoir suivre les ateliers avancés sur la CSPAAT, un cours pour débutants doit avoir été suivi.

Veillez indiquer votre préférence en entrant le numéro de l'atelier choisi. Les affectations aux ateliers se feront sur la base du premier arrivé, premier servi.

NOM	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE / COURRIEL	1 ^{er} choix	2 ^e choix	3 ^e choix	4 ^e choix

FRAIS D'INSCRIPTION : SECTIONS LOCALES AFFILIÉES	215,00 \$ X ___ = _____ \$
SECTIONS LOCALES NON AFFILIÉES	375,00 \$ X ___ = _____ \$
FRAIS POUR INSCRIPTION TARDIVE par personne déléguée (après le 22 août)	50,00 \$ X ___ = _____ \$
	TOTAL _____ \$

(REMARQUE : les frais supplémentaires de 160,00 \$ pour les sections locales non affiliées seraient appliqués au premier paiement de la capitation si une section locale se joint à la Division de l'Ontario dans les trois mois suivant la Conférence.)

Veillez libeller le chèque à l'ordre de « CUPE ONTARIO » et l'envoyer avec le formulaire d'inscription à l'adresse suivante :

Conférence du Comité de santé et de sécurité et du Comité de défense des travailleuses et travailleurs
blessés

SCFP-Ontario, 80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2
Téléphone : 905-739-9739 Télécopieur : 905-739-9740

SECRÉTAIRE :	NUMÉRO DE LA SECTION LOCALE :
ADRESSE :	
TÉLÉPHONE :	SIGNATURE :
COURRIEL :	